

Accompagnement artistique

La Ville de Saint-Nazaire a pour ambition, en développant l'accompagnement artistique, d'encourager, soutenir, et développer la réalisation de projets à l'initiative des jeunes nazairiens de 15 à 25 ans.

Il s'agit de développer leur capacité d'agir, d'encourager l'expression des talents et valoriser leurs initiatives.

Les projets retenus dans le cadre de cette démarche devront s'inscrire dans les valeurs républicaines et citoyennes, la diversité, la mixité et laïcité, le respect de la dignité humaine, l'apprentissage des responsabilités, l'autonomie, la construction de l'individu.

Sont exclus les projets à caractère politique, religieux ou contraires aux bonnes mœurs.

Article 1 – Participation

- Pour être recevable les projets doivent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories suivantes

- les arts scéniques
- les arts graphiques

Dans la première catégorie, chaque participant pourra présenter chanson, partition de musique, danse, scène de théâtre, sketch, magie.

Dans la seconde, les candidats exposent une œuvre graphique : photo, peinture ou dessin.

- Les auditions peuvent être individuelles ou collectives.
- Les jeunes ont entre 15 et 25 ans et sont adhérents

Article 2- Inscription

- S'inscrire à lasource@mairie-saintnazaire.fr
<https://www.facebook.com/lasourcesaintnazaire/>
02.44.73.45.99

- la validation et l'ordre de passage sera communiqué par retour de mail/SMS ou téléphone
- Les auditions ont lieu tous les samedis à compter de 15h
- Les auditions et l'exposition des œuvres sont librement ouvertes au public
- Une soirée spécial afin de valoriser les talents sera organisée chaque année (en 2019).

Article 3- Accompagnement

- Les jeunes ont la possibilité d'être accompagnés par un professionnel : mise en confiance, image de soi, travail sur la voix, le placement... la semaine précédant l'audition.

Article 4- Lieux

L'accompagnement des jeunes se fait au sein des locaux de La Source et peut également se faire à l'extérieur si besoin (enregistrement de clip par exemple).

Article 5- Communication

- La Ville se réserve la possibilité d'utiliser, dans le cadre de la promotion de la collectivité, les photos ou les vidéos en rapport avec le projet afin de le valoriser et de constituer un fond documentaire utilisable par d'autres jeunes

Pour les mineurs

Autorisation parentale

Je soussigné Madame, Monsieur

Autorise à participer à la scène Jeunes talents

Fait à

Le :

Signature du père ou de la mère ou de la personne investie de l'autorité parentale

** Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »*

Pour les majeurs

Fait à

Le :

Signature

** Faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé »*